Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261102-DEC122026_2-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de CAUDAN

AG/FG
N° 12/2026

DECISION RELATIVE A L'APPROBATION D'AVENANTS AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE PONT-YOUAN LOT 1

- VU l'article L.2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU les propositions présentées,
- VU le budget communal et l'imputation des crédits correspondants,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2023 approuvant le marché

D E C I D E:

Article 1er

Il est décidé d'approuver l'avenant n°1 relatif aux travaux requalification de voirie du quartier de Pont-Youan pour le lot n°1 Terrassements-voirie-réseaux dont le titulaire est l'entreprise EUROVIA. Ce marché de travaux fait l'objet d'un groupement de commandes avec Lorient Agglomération pour la partie eaux pluviales urbaines.

Article 2

- Pour les travaux incombant à la commune de Caudan, le montant de l'avenant n°1 s'élève à 22 726.54 € HT € HT et porte le nouveau montant du marché public à 1 592 054.04 € HT.
  L'avenant porte sur des ajustements quantitatifs de prestations prévues au marché, l'introduction de prix nouveaux et d'un allongement du délai d'exécution de 4 semaines
- Pour les travaux incombant à Lorient Agglomération le montant de l'avenant n°1 s'élève à 59 424.22 € HT et porte le nouveau montant du marché public à 533 648.32 € HT.
  L'avenant porte sur des ajustements quantitatifs de prestations prévues au marché ainsi qu'à l'introduction de prix nouveaux.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de CAUDAN et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAUDAN, le 2 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (MORBIHAN)

FABRICE VÉLY